

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. (02) 230.81.82
Fax (02) 230.80.08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. (03) 216.28.90
Fax (03) 238.86.65

Bureau régional :

Samar

Lisse

DISTRIBUTEUR : Sibelge

Ref.: _____ Compteur n° _____

Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°: 7/000PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSIONADRESSE DE L'INSTALLATION : Résidence
Castanea Pl ÉtagePROPRIETAIRE : c101 7^e RésidenceAdresse : cdam.DEMANDEUR : g. grandjeanAdresse : B. Grandjean

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou GT : 601-073-560Date du contrôle : 28.08.00 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant:(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (PPGT art. 262) (P.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) SibelgeType d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : App C101Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86Raccordement : Tension 2x230 V Protection raccordement disjoncteur max 63 ACâble aliment, tableau, princ. : EN 10 X 10 mm² Inter.gén. : type disjoncteur max 63 A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 10 ; RA : 2,8 Ohm; RI tot 50 MOhmDESCRIPTION : Voir schéma en face et vérification ci-joint

Infractions constatées et/ou notes :

Equipage en ordreNeant

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être avant le 20/08 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

A.F.D.